

---

Crédits complémentaires votés lors de l'approbation des comptes 2020

---

- Vu le crédit d'engagement de CHF 144'892.- voté le Conseil municipal le 16 mai 2017 pour l'étude de l'avant-projet des espaces publics du PLQ de Saint- Mathieu et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2019 à CHF 151'225,11, laissant apparaître un dépassement de CHF 6'333,11 ;
- Vu le crédit d'engagement de CHF 520'000.- voté le Conseil municipal le 6 février 2018 pour l'acquisition de trois véhicules utilitaires et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à CHF 540'927,60, laissant apparaître un dépassement de CHF 20'927,60 ;
- Vu le crédit d'engagement de CHF 240'000.- voté le Conseil municipal le 16 octobre 2018 pour l'acquisition d'un véhicule porte-tuyau pour les pompiers et le montant de la dépense s'élevant au 31 décembre 2020 à CHF 240'444,20, laissant apparaître un dépassement de CHF 444,20 ;
- Vu le total des dépassements sur investissements s'élevant à CHF 27'704,91 et le total des économies à CHF 13'350'802,09,
- Vu le rapport de la Commission « Finances et Administration » du 04.05.2021 ;
- Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

Par 23 oui (unanimité des membres présents)

- 1) D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 27'704,91 pour couvrir les dépassements suivants :
  - CHF 6'333,11 : étude de l'avant-projet des espaces publics du PLQ de Saint- Mathieu ;
  - CHF 20'927,60 : acquisition de trois véhicules utilitaires ;
  - CHF 444,20 : acquisition d'un véhicule porte-tuyau pour les pompiers.
- 2) D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

\*\*\*\*\*